ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 446

présenté par M. Michel Bouvard

ARTICLE 15

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« y compris avec les régions transfrontalières étrangères ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est de précision.